



GEM'APPRENDRE

Siren : 811 043 991

DA : 93132007913 (à jour)

Nom :

Prénom :

PROCESSUS DE DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ

VAE(choix diplôme)

- **Préparation de la demande :**
 - Identifiez le diplôme ou la certification que vous souhaitez obtenir par le biais de la VAE.
 - Familiarisez-vous avec les critères d'éligibilité spécifiques du diplôme visé. Consultez les référentiels et les documents officiels disponibles pour comprendre les compétences attendues.
 - Collectez les preuves de votre expérience professionnelle, telles que des certificats de formation, des relevés de compétences, des lettres de recommandation, des rapports de projet, etc. Ces preuves devront être utilisées pour étayer votre demande d'éligibilité.
- **Contactez l'organisme valideur :**
 - Identifiez l'organisme valideur compétent pour le diplôme ou la certification visée. Il peut s'agir d'un établissement d'enseignement, d'un centre de formation professionnelle ou d'une institution spécifique.
 - Prenez contact avec l'organisme valideur pour obtenir les informations spécifiques concernant la demande d'éligibilité. Demandez les formulaires nécessaires et les procédures à suivre.

- **Remplissez le formulaire de demande d'éligibilité :**
 - Prenez le temps de lire attentivement les instructions fournies avec le formulaire de demande.
 - Remplissez le formulaire en fournissant toutes les informations requises sur votre parcours professionnel, vos compétences et vos expériences.
 - Joignez les documents justificatifs requis, tels que les preuves de votre expérience professionnelle et de vos compétences.
- **Paiement des frais éventuels :**
 - Certains organismes valideurs peuvent exiger le paiement de frais pour le traitement de la demande d'éligibilité. Vérifiez les modalités de paiement et effectuez le paiement, le cas échéant.
- **Soumission de la demande :**
 - Une fois que le formulaire de demande d'éligibilité est dûment rempli et que les documents justificatifs sont prêts, soumettez-les à l'organisme valideur selon les instructions fournies.
 - Vérifiez les délais de soumission et assurez-vous de respecter les dates limites.
- **Étude de la demande d'éligibilité :**
 - L'organisme valideur procédera à l'examen de votre demande d'éligibilité en fonction des critères établis pour le diplôme ou la certification.
 - Le processus d'étude peut impliquer des entretiens, des évaluations écrites, des analyses de vos preuves, ou d'autres méthodes spécifiques à l'organisme valideur.
 - Soyez prêt à fournir des informations supplémentaires ou à participer à des entretiens si cela est demandé.

- **Notification de la décision :**
 - Une fois l'étude de votre demande terminée, l'organisme valideur vous notifiera sa décision d'éligibilité.
 - Si votre demande est jugée recevable, vous pourrez poursuivre le processus de VAE en présentant votre dossier de preuves pour validation.
 - En cas de refus d'éligibilité, vous pouvez demander des explications supplémentaires ou envisager de réviser votre demande en fonction des commentaires reçus.

Il est important de noter que ce processus peut varier d'un organisme valideur à un autre. Assurez-vous de suivre les instructions spécifiques fournies par l'organisme valideur concerné et de respecter les délais et les exigences demandées.

Cynthia ROUX, Gem'Apprendre



Actualisé le 05/01/2025